

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Délibération modificative de la délibération du 25 mai 2023- Demande de subvention au Département pour la restauration des Bains douches.		<u>SEANCE DU 22.06.2023</u>  Étaient présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, JF JOLY, M. VUILLERMOZ, P. ECAILLE, D. JULLIARD. Absents excusés : G. LEGAY, E. LEE Pouvoirs : C. GROSGURIN à JF JOLY, G. LEGAY à D. JULLIARD  <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ
Date de convocation : 16/06/2023	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 27/06/2023	Présents : 6  Votants : 8	
N° Délibération 01247.2023.6.1.	Pouvoirs : 2	

**OBJET : GESTION FINANCIERE - Délibération modificative de la délibération du 25 mai 2023- Demande de subvention au Département pour la restauration des Bains douches.**

Mme le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le plan de financement pour la subvention demandée au Département pour les Bains douches, entre les titres *Equipements de proximité* et *Patrimoine historique bâti* : le calcul a été fait avec les règles des équipements de proximité, alors qu'il s'agissait de patrimoine historique bâti. Or les pourcentages sont différents et il existe un plafond (de 50 000 €) pour le montant de la subvention. Le plan de financement modifié pour les recettes est le suivant (il est inchangé pour les dépenses) :

#### **RECETTES**

Autofinancement	79 880 € (20 %)
Emprunts	0
Département de l'Ain	50 000 € (13 %)
Etat	79 880 € (20 %)
Fondation du patrimoine	189 640 € (47 %)

**Total : 399 400 €**

Entendu l'exposé de la maire,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**Approuvent le plan de financement prévisionnel décrit supra,**

- **s'engagent à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et de la souscription via la Fondation du patrimoine,**
- **autorisent** madame le maire à modifier la demande de subvention déposée comme indiqué supra et à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6+2 POUVOIRS

**M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. D. JULLIARD. G. LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD et C. GROSGURIN à JF JOLY**

Délibération 01247.2023.6.1.43

---